

DES PLANS DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ À L'ÉVOCACTION DU CHÔMAGE PARTIEL

Dans les entreprises de l'énergie, les salarié.e.s assurent leurs missions de service public.

Se préparer à l'imprévisible, si cette étape manque cruellement au monde politique bercé par l'hégémonie de la pensée libérale et son obsession du court terme, les entreprises de l'énergie - dont les activités sont indispensables au maintien d'une vie quotidienne acceptable - sont prêtes depuis longtemps. Il ne s'agit pas de dire que tout se passe à la perfection depuis mi-mars mais de reconnaître que les salarié.e.s, confiné.e.s ou non, assurent continuité du travail et solidarité sociale au travers des Plans de Continuité d'Activité (PCA). Dans un communiqué daté du 26 mars 2020 et publié par Enerpresse, Enedis détaille son activité et la mobilisation de ses salarié.e.s : « Depuis le déclenchement lundi 16 mars de son Plan de Continuité d'Activité (PCA), Enedis a réalisé 26 000 interventions dont 40 % concernent le dépannage. Plus de 4 000 salariés sur le terrain et tous leurs collègues en travail à distance assurent les missions de service public essentielles auprès des Français. Les centres d'appels clientèle d'Enedis ont traité, en une semaine, plus de 30 000 appels de clients ». Des reportages diffusés sur France 3 ou BFM TV mettent en avant des agents intervenant auprès de collectivités, raccordant des appartements mis à disposition de soignants... Dans toutes les unités des entreprises de la branche, des CSE extraordinaires sont réunis lors d'interminables conférences téléphoniques pour examiner les PCA et, par exemple à Enedis, actualiser les fiches réflexes définissant les conduites à tenir face à un « client » ou un collègue souffrant.

Le 6 avril, France 3 Grand Est diffusait dans son 12/13 un reportage sur la centrale de Cattenom en Moselle où l'effectif est passé de 1 400 salarié.e.s à 627 pour assurer la conduite des réacteurs en toute sécurité. À la branche Commerce, on travaille depuis son domicile à satisfaire les



demandes ; dans les fonctions centrales, une poignée de collègues assurent une permanence, tous les autres sont en télétravail.

Suppression de congés et plus...

Pour autant, l'efficacité des PCA n'empêche pas des manquements. C'est ainsi que l'Autorité de Sûreté du Nucléaire (ASN) a dû rappeler ses responsabilités à EDF concernant « la situation de salarié.e.s d'entreprises prestataires » évoluant dans ses centrales nucléaires « afin de leur assurer notamment une protection suffisante dans le contexte de l'épidémie de coronavirus [1] ». Par ailleurs, à Enedis, certaines directions régionales ne se privent pas de demander aux salarié.e.s sur le terrain d'effectuer des tâches d'entretien dénuées d'urgence.

Chez Engie, alors qu'en période de confinement massif il est peu probable que le groupe perde des clients, un « effort de guerre » est demandé aux salarié.e.s, par solidarité, à savoir, l'écroulement des congés au 30 avril, conjointement à l'impossibilité de déplacer les jours déjà posés sur la période et forçant des directions pour imposer la prise de 5 jours de RTT sur la période. Plusieurs entreprises de la branche imposent déjà de telles mesures (BRGM, CEA...). Enfin, le groupe Engie envisage la possibilité de chômage partiel pour une grande partie des équipes du siège. Est-ce ainsi que l'on remercie les femmes et les hommes qui accomplissent leur travail extraordinaire ?

[1] : Source : Dépêche Reuters du 26 mars 2020